

Motion d'urgence - Crise des réfugiés en Europe Adoptée au 13^{ème} Congrès de la CES le 30 septembre 2015

Ces derniers mois, l'Europe a été confrontée à une énorme augmentation du nombre de personnes fuyant la guerre et les destructions dans leurs pays et traversant ses frontières pour y chercher protection.

Nombre de ces demandeurs d'asile risquent leur vie et la vie de leurs enfants et de leur famille à la recherche d'un environnement paisible et respectueux où pouvoir vivre. La CES condamne fermement toute mesure mettant en danger leur dignité humaine, leurs droits humains ou leur intégrité physique.

Les obstacles et les clôtures récemment érigés se sont révélés inefficaces et ont pour seul effet de dévier les flux migratoires d'un pays vers un autre et de faire le jeu des passeurs. Il faut les bannir.

Nous pleurons les pertes de vie de migrants en Méditerranée et réitérons notre appel à la Commission européenne pour qu'elle poursuive les opérations de recherche et de sauvetage en mer afin d'assurer une aide humanitaire efficace.

Les longues files d'attente devant les bureaux d'accueil pour demandeurs d'asile, les centres de réception surpeuplés et les camps de migrants improvisés dans plusieurs régions d'Europe montrent combien les pays sont mal préparés et réticents face à cette crise. Les politiques d'austérité n'ont fait qu'aggraver les problèmes, rendant les conditions encore plus difficiles dans les pays où les réfugiés arrivent d'abord.

La CES soutient les valeurs européennes fondamentales de respect de la vie et de la dignité humaines et s'oppose aux comportements populistes et xénophobes. Ces valeurs doivent se traduire en actions concrètes. A cet effet, une véritable coopération entre États membres de l'UE est essentielle pour que chaque pays accueille un nombre suffisant de réfugiés conformément à la lettre et à l'esprit des traités.

La CES réclame une politique européenne proactive en matière d'asile qui respecte les normes de protection prévues par les accords internationaux, y compris la convention de 1951 des Nations unies relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967.

Le règlement de Dublin doit être révisé. De nouvelles règles doivent assurer que la prise en charge des demandeurs d'asile soit équitablement répartie entre les États membres et tienne compte, autant que possible, des besoins et du choix du pays de destination des réfugiés, notamment sur base de liens communautaires, linguistiques ou familiaux.

La CES plaide pour un programme de réinstallation urgent allant bien au-delà de la réinstallation de 20.000 ressortissants de pays tiers initialement proposée par la Commission européenne.

Il faut saluer les décisions du Conseil adoptées le 22 septembre. La répartition de 160.000 réfugiés peut apporter un soulagement immédiat aux pays les premiers touchés par les flux énormes de personnes cherchant protection. De plus, le soutien financier aux agences des Nations unies viendra aussi en aide aux millions de déplacés dans les camps à la périphérie des zones de conflit. Cependant, les mesures arrêtées par le Conseil ne répondent que partiellement aux défis auxquels l'Europe doit faire face et sont loin de constituer une solution permanente dans le cadre d'une véritable politique européenne de l'asile. La CES encourage les États membres à agir ensemble dans un esprit de solidarité constructive sous la houlette des institutions européennes. La CES condamne les gouvernements qui refusent actuellement une approche commune de la réinstallation des demandeurs d'asile en Europe.

La CES appelle à une coopération plus efficace en faveur du développement des pays d'origine. En effet, leur développement démocratique et économique est essentiel pour éliminer les causes premières des déplacements de populations à grande échelle. L'UE a un rôle à jouer pour favoriser ce processus.

L'agenda de la Commission européenne pour gérer la crise des réfugiés pourrait se révéler insuffisant compte tenu de l'ampleur grandissante du problème, en particulier dans les Balkans orientaux et en mer Méditerranée. Il faut en faire davantage : toutes les personnes ont droit à la protection, à la sécurité économique, à la liberté religieuse et politique ainsi qu'à l'accès aux soins de santé de qualité et à une éducation de qualité au sein d'une société respectueuse de ces principes. L'UE et ses États membres doivent rétablir des services publics de qualité adéquats pour tous. Priorité doit être donnée aux services qui

préservent la cohésion sociale tels que les services pour l'emploi et le logement. Les centres d'accueil et de traitement des demandes d'asile doivent disposer d'employés bien formés.

Fort de ses 60 millions de membres, le mouvement syndical européen reste un rempart contre toute forme d'intolérance et continuera à faire pression pour que des réponses humanitaires soient données à une crise humanitaire. Lorsque des réfugiés sont en mesure de travailler, les syndicats les recruteront et les représenteront. Avec leurs partenaires, ils apporteront l'aide humanitaire nécessaire à ceux qui n'ont pas de travail. La CES coopérera avec la Confédération syndicale internationale pour répondre à une crise qui est non seulement européenne mais aussi mondiale.